

3.2 Pour consolider la position du Canada dans le contexte nord-américain, le Comité recommande ce qui suit :

3.2D le gouvernement devrait chercher aussi à obtenir dans les instances multilatérales un appui plus large en faveur de codes généralement acceptés visant à établir un droit du commerce meilleur et plus équitable en ces matières.

Réponse

Le Gouvernement est d'accord. Sur le plan multilatéral, le Canada compte parmi les participants les plus actifs de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), et la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a constitué une priorité pour lui. Il a l'intention de continuer à réclamer l'élaboration de règles complètes et précises sur les subventions, le dumping, les mesures anti-dumping et les droits compensateurs, et à prendre des mesures pour promouvoir plus d'uniformité et d'équité.

Il ne sera pas facile d'édicter des règles internationales dans ce domaine, vu l'existence, dans des marchés d'importance, de groupes d'intérêts solidement implantés qui font des recours commerciaux leur instrument protectionniste de prédilection, et vu la prolifération de ces recours dans de nombreux pays en développement au cours des dernières années. Le Gouvernement fait face à ce défi en mettant en oeuvre une stratégie multiforme qui favorise la constitution d'une coalition multilatérale plus vaste parmi les pays préconisant la réforme, et l'intensification des efforts dans le contexte de l'ALENA. Ces travaux menés à divers niveaux et dans différentes tribunes renforcent le système de réglementation multilatérale qui demeure le fondement de la politique commerciale du Canada.

En ce qui concerne la culture, les intérêts du Canada sont pleinement protégés grâce aux exemptions négociées pour les industries culturelles dans l'ALE, l'ALENA, le GATT et l'accord sur l'OMC.